

Formation rénovée des Contrôleurs Stagiaires

Ce que pense la CGT Finances Publiques

La DGFIP a décidé il y a maintenant près de 3 ans de revoir en profondeur les formations initiales des lauréats des concours de catégories A, B et C.
La logique qui prévaut est d'orienter la formation sur le poste occupé en première affectation tout en durcissant les conditions de titularisation.

Après les formations des agents de catégories A et C, c'est au tour de la formation initiale des contrôleurs généralistes et programmeurs d'être revue en profondeur.

Les documents présentés par l'administration reprennent à l'identique les recettes mises en œuvre pour « rénover » la formation initiale des inspecteurs ; à savoir revoir à la baisse la scolarité en école au profit d'un stage pratique probatoire.

La nouvelle scolarité des contrôleurs généralistes et programmeurs s'articule, comme celle des inspecteurs stagiaires, autour de trois phases :

- Une partie appelée « **socle** », d'une durée de deux mois et demi pour les généralistes et de deux mois pour les programmeurs, dont l'objectif principal viserait à apporter les savoirs fondamentaux indispensables à l'exercice des métiers de la DGFIP.

Au passage l'administration supprime le stage de découverte des services, au motif que les stagiaires connaissent leur affectation locale courant octobre.

- Une partie « **bloc fonctionnel** », d'une durée de trois mois et demi pour les généralistes et de quatre mois et demi pour les programmeurs. L'objectif de cette formation métier serait de permettre aux stagiaires d'être plus à l'aise dans l'exercice de leurs fonctions, notamment par l'acquisition des savoirs techniques, des savoir-faire (gestes professionnels notamment), et savoir-être.

Les blocs fonctionnels seraient au nombre de 4 : fiscalité professionnelle, fiscalité des particuliers, gestion publique et informatique (B programmeurs).

- Une partie « **formation pratique probatoire** » sur leur poste d'affectation, d'avril à septembre 2021 pour les généralistes et de mai à septembre 2021 pour les programmeurs.

L'objectif de cette phase de formation serait de permettre aux stagiaires de :

- ▶ Mettre en application les connaissances et les compétences acquises lors de la formation en établissement ;
- ▶ Poursuivre l'apprentissage de leur premier métier ;
- ▶ Connaître l'environnement professionnel dans lequel ils exerceront leurs futures fonctions ;
- ▶ Démontrer leur capacité à s'intégrer dans cet environnement.

Ce qu'en pense la CGT :

Nous condamnons la disparition du stage de découverte, qui permettait aux stagiaires de se faire une idée de l'ensemble des missions exercées à la DGFIP. Le seul lien qui existait entre la « théorie » et la « pratique » disparaît.

La durée de la scolarité est amputée d'un mois par rapport à l'existante, répartie à égalité entre la partie « socle » et la partie « bloc fonctionnel ». Le stage pratique est rallongé d'un mois.

En réduisant la formation théorique au profit du stage pratique sur le poste de 1^{ère} affectation, la DG fait le choix d'une formation théorique moins disante afin de mettre les collègues au travail, au plus vite, sur les postes vacants dans les services.

Cela revient encore une fois à confier en grande partie la formation des stagiaires aux collègues déjà en poste, qui malheureusement ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions au quotidien.

Demain, ce sera aux collègues de terminer la formation des stagiaires B, comme c'est déjà le cas pour les agents C, quel recul ! Au passage, rien sur un éventuel tutorat (quid de la désignation des tuteurs, de leur formation, des décharges de services auxquelles ils peuvent légitimement prétendre ?).

On est bien loin de l'objectif affiché d'une formation orientée sur le poste de première affectation ! En réalité, l'administration fait des économies en matière de formation initiale en écoles et laisse les collègues stagiaires et titulaires se débrouiller, comme c'est déjà trop souvent le cas...

Enfin, en rendant le stage probatoire, l'administration instaure clairement un stage « sanction ». En clair, et nous l'avons vu avec les stagiaires A l'an dernier, ce n'est pas votre capacité à accomplir les missions qui sera évaluée mais votre « comportement » dans les services...

Pour la CGT, le stage doit permettre de mettre en pratique la théorie enseignée à l'ENFiP et l'acquisition de gestes métiers. En aucun cas il ne doit sanctionner une manière d'être.

Le dispositif d'évaluation des compétences durant la formation en établissement

Deux Unités de Compétences (UC) pour la phase de « socle » évaluées au moyen d'un écrit :

- ▶ Une UC dédiée aux fondamentaux DGFIP (enseignements juridiques, finances publiques notamment) ;
- ▶ Une UC dédiée à la comptabilité générale pour les généralistes ;
- ▶ Une UC dédiée à des données technologiques informatiques liées à l'exploitation pour les programmeurs.

Trois UC pour la phase de « bloc fonctionnel » (BF) : ces UC seront spécifiques à chacun des 3 BF (fiscalité des

particuliers, fiscalité des professionnels, gestion publique et informatique) :

✓ *Pour les généralistes :*

- ▶ deux UC évaluées au moyen d'un écrit ;
- ▶ et une UC évaluée au moyen d'un oral individuel.

✓ *Pour les programmeurs :*

- ▶ une UC évaluée au moyen d'un écrit ;
- ▶ et deux UC évaluées au moyen d'un oral individuel.

☛ Une UC commune au socle et au BF permettrait d'évaluer l'implication et l'intégration des stagiaires au sein du collectif de travail dans des conditions identiques à celles mises en oeuvre pour les inspecteurs stagiaires. C'est ce que nous appelons la « note de gueule », qui n'a rien à voir avec un quelconque apprentissage et la CGT a toujours revendiqué sa suppression.

Pour valider leur formation en établissement, les contrôleurs stagiaires devraient avoir validé au moins deux tiers des UC (soit quatre UC) et, parmi elles, au moins une UC du socle et une UC du bloc fonctionnel.

Durant la formation pratique probatoire

Le chef de service évaluerait le contrôleur stagiaire affecté dans son service sur deux UC :

- ▶ Une UC Comportement et intégration dans le service ;
- ▶ Une UC Gestes métier.

Le chef de service formaliserait un rapport intermédiaire puis un rapport définitif pour consigner son évaluation de chacune de ces deux UC.

Pour valider sa formation pratique probatoire, le contrôleur stagiaire devrait avoir acquis ces deux UC lors du rapport définitif.

Pour être titularisé, vous devrez valider à la fois la formation en établissement et la formation pratique probatoire.

Ce qu'en pense la CGT :

Nous sommes opposés à des évaluations sanctions. Les stagiaires sont lauréats d'un concours, et à ce titre ont satisfait aux conditions pour accéder à une catégorie. Le but de la formation est de leur donner les outils pour exercer au mieux les métiers qu'ils auront à exercer tout au long de leur carrière.

L'évaluation doit permettre de s'assurer que tous les stagiaires acquièrent les enseignements dispensés. L'administration doit

mettre en œuvre des séances de soutien pour les collègues en difficulté et de ce fait les accompagner dans leur apprentissage sans pour autant les sanctionner.

Au contraire, l'administration évalue, sanctionne et cherche à éliminer les «vilains petits canards», en témoignent le maintien de l'UC commune au socle et au BF et les 2 UC du stage probatoire.

Les droits à congés et RTT

Les contrôleurs généralistes et programmeurs stagiaires bénéficieront de leurs droits à congés et ARTT *prorata temporis* pour les périodes avant la formation (1er janvier au 30 septembre N pour les internes) et après la formation (1er octobre au 31 décembre N+1) ; de suspensions de cours, selon un calendrier communiqué par l'ENFIP, pendant la période de scolarité (du 1er octobre N au 30 septembre N+1).

Ce qu'en pense la CGT :

Les stagiaires perdent gros !

Si l'administration ne touche pas à la période de scolarité (suspensions de cours à Noël et en février et peut-être des congés d'été?), elle réduit de manière drastique les congés annuels pré et post scolarité.

Jusqu'à présent, les internes disposaient de l'ensemble de leurs congés annuels avant d'entrer en formation, soit 32 jours. A partir de cette année, ils ne disposent plus que de 24 jours.

A l'issue de la formation de 12 mois (1^{er} oct au 31 déc 2021), externes et internes ne disposeront plus que de 8 jours de congés contre 32 actuellement.

Pour la CGT, la question des congés avant, pendant et après la formation est fondamentale. L'administration ne tient pas compte de l'intensité de la scolarité : les cours sont denses, les stagiaires doivent réviser sur leur temps personnel, ils ne peuvent pas poser de congés durant cette période et ne disposent pas de temps d'assimilation.

Limitation du nombre de participations au concours

Il est proposé de limiter à cinq le nombre de participations aux concours pour le recrutement (concours externe, interne et troisième concours) ou l'accès au grade (concours interne spécial) de contrôleur des finances publiques de 2^{ème} classe, dans les mêmes conditions que pour les concours de recrutement et d'accès au grade (examen professionnel) d'inspecteur des finances publiques.

L'administration a décidé d'en finir avec la promotion interne. Dans les faits, les collègues en poste révisent les concours sur leur temps personnel et c'est encore plus difficile pour les chargés de famille.

La CGT Finances Publiques revendique une préparation complète aux concours, examens et sélections sur le temps de travail sans limitation en nombre et dans le temps :

- ▶ des autorisations d'absence pour la préparation des devoirs pour tous les candidats. La CGT s'oppose au principe du financement personnel des agents par compte épargne temps dans le cadre de la préparation aux concours et examens professionnels de la DGFIP, y compris toutes les procédures de sélection ;
- ▶ la prise en charge intégrale des frais de déplacement pour l'intégralité des épreuves, y compris pour les personnels de la DGFIP qui passent des concours externes.

La formation initiale des techniciens-géomètres des finances publiques stagiaires

Les techniciens-géomètres stagiaires suivent actuellement un cycle de formation d'une durée de 18 mois à la différence des contrôleurs généralistes et programmeurs stagiaires.

A compter de la scolarité débutant le 1^{er} octobre 2022, il est proposé de réduire la durée de la formation initiale rénovée des techniciens-géomètres stagiaires en la ramenant à 12 mois au lieu de 18, et de modifier la date d'entrée en formation (octobre au lieu de mars), afin de la calquer, dans son organisation, sur celle des contrôleurs stagiaires. Ainsi, après une formation théorique probatoire en établissement, les techniciens-géomètres stagiaires effectueront une formation pratique probatoire sur leur poste d'affectation.

Le détail de cette formation rénovée sera présentée ultérieurement dans un groupe de travail.

Ce qu'en pense la CGT

Nous l'avons déjà affirmé lors de la présentation des scolarités rénovées de la catégorie B en avril 2019, la DG raccourcit de manière drastique leur scolarité pour qu'elle ne soit pas plus longue que celle des autres stagiaires de catégorie B, quitte à ne pas tenir compte des spécificités métiers du corps des géomètres !

Détermination de l'affectation nationale

Depuis 2019, les affectations des stagiaires B issus des deux concours internes et externes font l'objet d'un mouvement dédié...

Les lauréats sont affectés en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe sont interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes prime l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Les lauréats peuvent faire valoir leur situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires, à savoir :

- ▶ Rapprochement de conjoint et rapprochement familial ;
- ▶ Situation de handicap ;
- ▶ Originaire DOM.

Lors de l'élaboration du mouvement de 1ères affectations, les priorités sont prises en compte dans le respect du quota de 50 % des apports prononcés.

Les lauréats des concours externe et interne normal 2019 devront rédiger leur demande de 1ère affectation au cours du mois de juin 2020.

Le mouvement national sera publié mi-septembre 2020 et l'affectation nationale des stagiaires sera connue au moment de leur entrée en formation le 1er octobre 2020.

Ensuite, au cours du mois d'octobre 2020, les directions accueillant des stagiaires détermineront l'affectation locale des agents.

Fin octobre 2020 au plus tard, les stagiaires connaîtront donc le service d'affectation locale qu'ils rejoindraient à l'issue de leur formation théorique.

Les modalités d'affectation des contrôleurs programmeurs stagiaires

Comme pour les contrôleurs généralistes, l'affectation des contrôleurs programmeurs stagiaires sera réalisée dans un mouvement dédié.

Toutefois, compte tenu de la spécificité de ce métier, l'affectation ne portera que sur les qualifications « programmeur » et « PSE CRA ».

Ce qu'en pense la CGT :

Le fait de positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue remet en cause le choix du « bloc fonctionnel » qu'ils souhaitent suivre.

L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour une dominante métiers.

La formation de carrière permettait aux stagiaires, notamment ceux issus du concours externe, de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Demain les formations en dominantes seront guidées uniquement par les besoins des directions !

La CGT Finances Publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

La CGT Finances Publiques est pour une formation initiale longue avec mise en place d'une réelle alternance avec proximité des lieux de formation théorique pour tenir compte des chargés de famille et autres situations.

Elle revendique la suppression des évaluations.

La CGT Finances Publiques réfute toute mise en place et projet de stage probatoire dans les services. Elle demande le libre choix des stagiaires pour leur lieu de stage pratique. Les stagiaires doivent bénéficier d'un véritable tutorat. Le tutorat doit se faire sur le volontariat, il doit être intégré réellement dans la charge de travail et l'évaluation des agents tuteurs.

La CGT Finances Publiques rappelle sa revendication d'intégrer les 1ères affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée pour toutes les catégories A, B et C.

Pour les lauréats, la CGT revendique que le choix du « bloc fonctionnel » se fasse en cours de scolarité. Il ne doit être en aucun cas un préalable à l'affectation.

Pour une formation initiale de qualité contre le démantèlement de la DGFIP, et pour défendre notre système de retraite, préparons la grève interprofessionnelle

du 31 MARS 2020 !